

Mesdames, Messieurs,

Dans la cadre de la simplification administrative, l'article L 2312, prévoit un rapport précédent le débat d'orientation budgétaire. Ce rapport vous a été communiqué avec les documents joints à l'ordre du jour du conseil municipal de ce soir. IL doit permettre de fournir aux élus les éléments nécessaires pour pouvoir se prononcer sur la situation financière de la commune, sur ses objectifs et sur ses priorités pour l'année à venir et pour le futur plus lointain (ce que par ailleurs l'ancien DOB, qui comportait à Emerainville un long bilan du maire, permettait également même s'il ne donnait pas lieu au final à un vote des élus.)

Le président de l'établissement public de coopération intercommunale dont notre commune est membre doit avoir communication de notre ROB lequel sera mis à la disposition du public en mairie et figurera sur notre site internet

Notre premier rapport comportera 5 thèmes principaux :

Une brève analyse du contexte économique international

Un résumé de la situation économique de notre pays

Quelques renseignements sur la loi de finance 2017

La situation de notre intercommunalité

La situation de notre commune et des précisions sur le budget communal
2017

Situation économique internationale

La croissance économique mondiale devrait s'établir à 3.4 % et être portée par l'économie américaine et les pays émergents. Le Royaume Uni pour sa part devrait connaître des difficultés (impossibles à évaluer) de par sa sortie de l'Europe.

Situation économique et sociale globale de la zone euro:

La zone euro devrait avoir une croissance économique de 1,7 % en 2017. Pour la France dont l'évolution du produit intérieur brut n'a pas varié dans le sens général depuis 2014 (+0.2 % en 2014, 1 % en 2015, 1.5 % en 2016.), nos experts prédisent un taux identique à celui de 2016 pour 2017

Le prix du pétrole devrait pour sa part flamber et relancer l'inflation

La seule « bonne nouvelle » provient de la finance tant honnis, la BCE ayant mis en place un programme de rachat des dettes publiques et privées, et fixé son taux d'intérêt directeur à un niveau extrêmement bas

Situation économique de la France :

La situation de notre pays n'a cessé de se dégrader dans tous les domaines depuis 2012

Le chômage réel « refuse de baisser », le pouvoir d'achat des français diminue, leur sécurité n'est plus convenablement assurée, notre système social est à revoir et notre système éducatif perd des places dans le classement mondial (nos écoles se situent au 25ème rang mondial).

Je vous ai fait part chaque année de mon pessimisme sur l'évolution de l'économie de notre pays et sur les conséquences que cela entraîne pour les français.

L'année 2017, année d'élections qui devraient redistribuer politiquement les cartes, ne pourra pas améliorer immédiatement le marasme économique qui règne en France.

Il est à craindre qu'un effort supplémentaire soit demandé à tous les français et à leurs entreprises

Depuis 2014 la France a perdu sa place de 4^{ème} puissance économique mondiale

Le nombre de chômeurs en catégorie A est en forte augmentation depuis 2012

Le nombre de jeunes chômeurs depuis 2012 a augmenté lui aussi et ce malgré la mise en place des emplois d'avenir

Le chômage des seniors a explosé depuis 2012 malgré le plan Rebsamen qui prévoit des aides pour les entreprises embauchant des personnes de plus de 55 ans dans le cadre des emplois de génération

Il faudra comprendre une fois pour toute que les entreprises du secteur privé embauchent lorsqu'elles ont du travail et que les contrats aidés ne constituent souvent pour elles qu'un effet d'aubaine

Le pouvoir d'achat a régressé depuis 2012

La croissance du PIB a été seulement de 1,5 % depuis 2012

Le déficit public est de 4.7 % selon la commission européenne, loin de l'équilibre promis pour 2013.par notre Président.

La dette publique est de l'ordre de 99 .8 % du PIB

La fiscalité est devenue confiscatoire selon les responsables de cet état de fait et un ras le bol fiscal pour pierre MOSCOVICI et un haut le cœur fiscal pour manuel VALLS s'installent chez les contribuables

Le taux des prélèvements obligatoires était en 2014 de 44.70 % du PIB,(il est encore supérieur depuis), contre 43.80 en 2012

Notre pays est le champion de la pression fiscale dans le monde.

La situation économique de la France et l'incapacité de notre Etat à se reformer a conduit à une baisse des dotations étatiques en direction des communes de 30 MILLIARDS € de 2013 à 2017.L'Etat fait des économies sur le dos des collectivités locales

La cour des comptes dans son rapport d'analyse sur les finances des collectivités locales a confirmé que ces baisses avaient entraîné une chute des investissements des collectivités de 25 % en deux ans.

La loi de finances 2017

Cette loi prévoit de nouveau une baisse des dotations de l'Etat au détriment des collectivités locales de 3.13 milliards € dont 2.361 milliards pour la DGF (la réforme de cette dotation qui devait être réalisée et être opérationnelle dès 2017 est par ailleurs reportée aux calendes grecques)

Ces baisses sont réparties comme suit :

- communes	725 millions
- EPCI	310.5 millions
- départements	1.148 milliards
- régions	451 millions

L'intercommunalité

A- les recettes de fonctionnement de notre intercommunalité sont en diminution de 1.3 %

-les produits des services du domaine restent pratiquement inchangés

-Les impôts et taxes s'élèvent à 89,306 millions d'euros parmi lesquels

- la Cotisation Foncière de Entreprises augmente de 700 000 € suite au choix de nouvelles bases, (ce n'est pas bon pour nos entreprises)

- la taxe d'habitation augmente également de 700 000 € suite à la suppression des abattements sur les bases de calcul (ce n'est pas bon pour nos contribuables)

- la Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises diminue de 350 000 € ce qui prouve fiscalement l'état de délabrement de nos entreprises

Les dotations :

- La Dotation d'intercommunalité diminue de 1.249 millions

- La dotation compensatrice de la part des salaires baisse de 1.93 % par rapport à 2016

B - Les dépenses de fonctionnement, compte tenu de ce qui précède sont nécessairement en diminution (3%). Les salaires quant à eux diminuent de 800 000 €

C - Pour les dépenses d'investissements une somme maximale de 20 000 000 € a été déterminée pour 2017 et les années à venir

Notre intercommunalité rencontre des problèmes identiques aux nôtres.

Pour l'avenir, le choix des compétences se posera mais évidemment après avoir unifié le territoire car actuellement en dehors des compétences obligatoires communes aux trois anciennes agglomérations, les compétences optionnelles et facultatives sont différentes.

La liste des compétences que possèdent PVM sont les suivantes :

-Aménagement de l'espace : élaboration du SCOT (schéma de cohérence territoriale), création et réalisation de ZAC (zone d'aménagement concerté)

-Développement économique : création de zone d'activité économique, soutien à l'activité économique

-Equilibre social de l'habitat : élaboration d'un programme local de l'habitat (PLU)

-politique de la ville

A ces compétences obligatoires s'ajoutent les optionnelles :

Assainissement

Construction aménagement entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire

Action sociale d'intérêt communautaire

Depuis le 01 01 2016, seule une nouvelle compétence a été confiée à l'agglomération par les communes

A chaque transfert de compétence les frais nouveaux de l'agglomération et les économies nouvelles des communes sont chiffrés et la somme acceptée est déduite de la dotation que perçoit la ville qui n'économise rien dans le transfert.

Ainsi la contribution obligatoire au financement du service départemental d'incendie et de secours ayant été transférée à l'agglomération, notre commune percevra de la communauté une dotation diminuée du cout de cette contribution qu'elle réglait les années précédentes (101 491 €)

Il faudra certainement plusieurs années pour que des économies d'échelle soient réalisées et pour l'instant nous assistons à une augmentation fiscale puisque PVM a décidé notamment de supprimer les abattements des valeurs locatives pour le calcul de la taxe d'habitation qu'elle recevra désormais à la place du département

Situation de notre commune :

Les Émerainvillois nous ont élus en 2014 non seulement en raison des bons résultats obtenus lors de nos mandats précédents, mais aussi en fonction du programme proposé pour 2014-2020.

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Le budget 2017 sera établi en tenant compte de nos engagements et il permettra financièrement des réalisations dans les domaines que nous considérons comme prioritaires et qui sont :

- la fiscalité locale : Nous n'augmenterons pas la pression fiscale

- Le taux communal de la taxe d'habitation est de 10.50 % depuis 2013. Les habitants de notre commune sont dans la quasi-totalité des cas soit locataires soit propriétaires –locataires. Le taux communal de la TH les « touche » tous contrairement au taux de la Taxe foncière qui frappe que les propriétaires et les entreprises installées sur Émerainville

- Le taux communal de la taxe foncière sur les propriétés bâties est inchangé depuis 2010, Quant au taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties, il est passé de en 85.74 % à 57.20 %

- les réductions municipales sur les bases de ces taxes sont identiques depuis des années

10 % pour l'abattement général à la base

15 % pour 1 ET 2 personnes à charge, 20 % pour 3 personnes à charge, puis 20 % supplémentaire, pour chaque personne à charge à partir de la 4ème et 15 % pour l'abattement spécial à la base ;

ok. - **la petite enfance, la réussite éducative et la jeunesse : il s'agit de l'avenir de notre commune et de notre pays.**

Les deux premiers postes sont les plus importants du budget puis qu'ils s'élèvent respectivement à 1 623 696 € et 2 198 480€

Nos écoles sont câblées et équipées de classes mobiles depuis début 2017, quant à nos crèches elles comportent 6 structures et gèrent 150 berceaux, (pour 7700 habitants) *risque*

Il a été créé un Relai Assistante Maternelle, qui reçoit pour sa part 22 assistantes indépendantes.

- **la famille : il faut aider les familles en mettant à leur disposition le maximum de services**

Notre maison des familles accueille de nombreuses activités concernant l'enfance et la petite enfance. Elle organisera dans les mois à venir des activités pour nos seniors

La protection de notre environnement : dans ce domaine notre ville bénéficie d'une situation privilégiée qu'il convient de conserver.

Le programme communal de l'agenda 21 que nous avons créé dans les années 1990 sera poursuivi. La maison de l'environnement, le potager, le parc naturel Denis le camus et le bois de Célie, la plaine nord, l'ancienne base Garmatex seront protégés contre toute tentative d'urbanisation

- **Une sécurité accrue : Emerainville a toujours été en avance (création de la PM en 1995 de la vidéo surveillance 2006) sur les communes avoisinantes et l'ancienne communauté d'agglomération**

La gauche locale a violemment critiqué ces mesures sous des motifs divers (les policiers municipaux seraient plus dangereux que les bandits, la vidéo supprimerait toute liberté et le maire deviendrait Big Brother) mais à ce jour comme par miracle, tout est oublié et les communes socialistes du Val Maubuée ont toutes créé des PM et installé des caméras

Si, les indicateurs concernant la sécurité démontrent une situation catastrophique en France, à Emerainville tous les indicateurs sont à la baisse, et la délinquance a diminué considérablement dans notre ville du fait des caméras et du travail de la PM

Par contre, le commerce de la drogue prend de plus en plus d'importance, mais la lutte contre ce fléau n'est pas dans les compétences des communes et de leur police municipale.

Pour le budget lui-même, les chiffres retenus dans un contexte excessivement difficile sont actuellement les suivants :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2017 :

Le Total des dépenses de fonctionnement hors amortissements s'élève à 11 251 000 €, (notre niveau en 2012,) dont 6 200 000 € de rémunérations du personnel et charges sociales).

Nos frais de personnel ont diminué en 2016 par rapport à nos estimations (5 930 000 réalisés contre 6 260 000) mais nous prévoyons une augmentation de ces mêmes frais pour 2017.

En effet alors que notre gouvernement reproche en permanence aux communes un nombre de salariés trop important, il leur impose des services supplémentaires (qui nécessitent bien évidemment du personnel en plus grand nombre), reste le seul décideur en matière de fixation des salaires, augmente la valeur du point indiciaire, et décide des mesures liées à l'avancement des carrières

Et que dire des augmentations de cotisations patronales au

01.01. 2017 :

CNRACL : 30.65 % au lieu de 30.60 %

Vieillesse : 1.90 % au lieu de 1.85 %

IRCANTEC : sur A 4.20 % AU LIEU DE 4.08 %

sur B / 12.55 %AU LIEU DE 12.35 %

Le nombre des personnes composant le personnel est de

2012	260
2013	263
2014	267
2015	249

2016 226 dont 146 à temps complet, 80 à temps partiel et 7 en longue maladie

La masse salariale s'est élevée à

2013 6 255 000

2014 6 321 000

2015 6 179 000

2016 5 930 000 ✓

à revoir

Le nombre d'heures de travail effectué durant l'exercice 2016 a été de 231 517

La durée hebdomadaire de travail est de 35 h

Il a été communiqué aux membres de la commission finances, un tableau sur lequel figurent les couts spécifiques des services hors salaires. Le même tableau mais avec ventilation des salaires par service vous a été par la suite envoyé.

Je rappelle que la totalité des chiffres communiqués ne sont pas définitifs car le budget 2017 n'est pas encore totalement établi.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

- les recettes 2016 ont été inférieures de 900 000 € à celles prévues. Pour 2017 la DGF est passée de 1 903 472 € en 2012 à 1 167 463 € en 2016 soit une réduction de 38 % en 4 ans.

La somme prévue pour 2017 est de 1000 000 € soit 15 % de moins

*
Moins
| 387 394 |
en + CA-PH
en 2014

SUIVI DES RECETTES

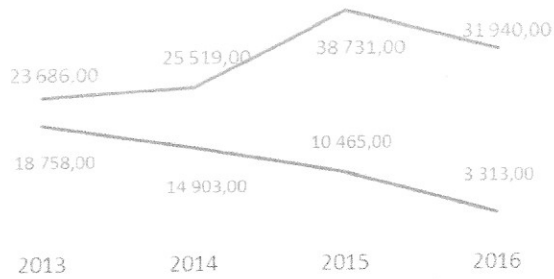
23/01/2017 16:40

Designation	S / nature	Nature	Service	2013	2014	2015	2016
				TTC	RECU	RECU	RECU

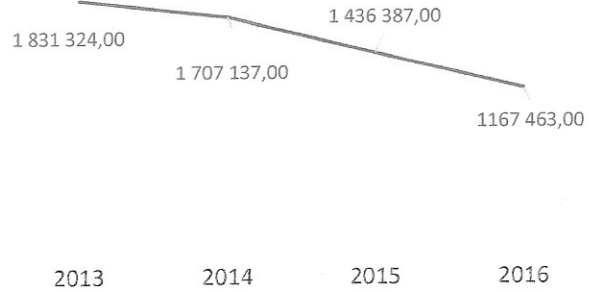
					13	14	15	16	
Taxes Foncières et d'Habitations	Etat	73111	01	011SF	5 570 013,00	5 592 088,00	5 658 767,00	5 657 241,00	—
Attribution de compensation (TPU-DGF)	Communauté	7321	01	011SF	1 631 827,00	1 631 827,00	2 053 486,00	2 053 486,00	↑
Fonds de Péréquation des ressources	Préfecture	7325	01	011SF	48 543,00	69 872,00	91 144,00	94 900,00	↑
Dotations Globales de Fonctionnement	Etat	7411	01	011SF	1 831 324,00	1 707 137,00	1 436 387,00	1 167 463,00	↘
Dotations de Solidarité Rurale	Préfecture	74121	01	011SF	63 760,00	60 904,00	59 854,00	67 546,00	↗
Alloc. Compensatrice Taxe Habitation	Etat	74834	01	011SF	18 758,00	14 903,00	10 465,00	3 313,00	↘
Alloc. Compensatrice Taxe Foncière	Etat	74835	01	011SF	23 686,00	25 519,00	38 731,00	31 940,00	↘
Total général					9 187 911,00	9 102 250,00	9 348 834,00	9 075 889,00	

Sans compter la dotation Exemptable
 2014/2013 387,394%
 - 1,819 - %
 112,022%

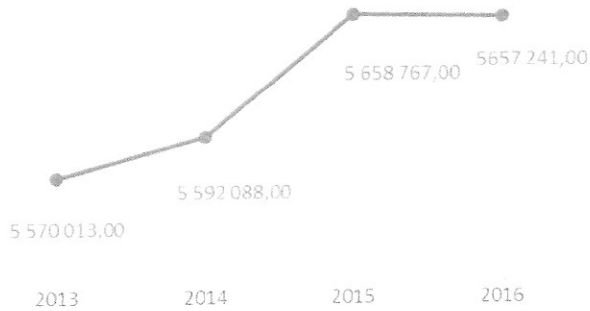
ALLOCATIONS COMPENSATRICES TH / TF



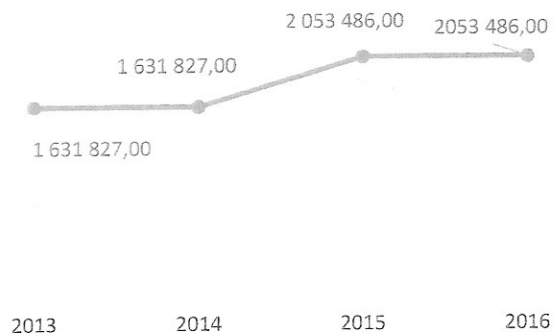
DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT

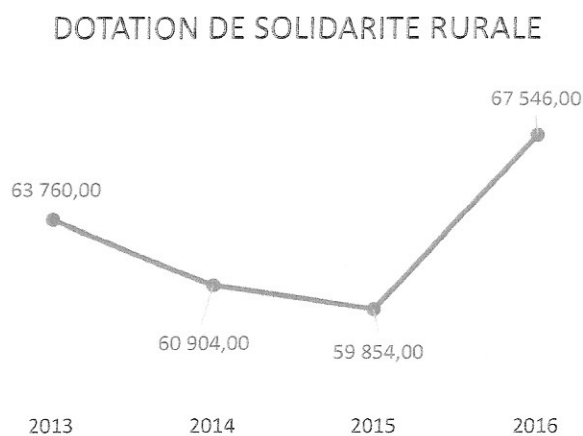
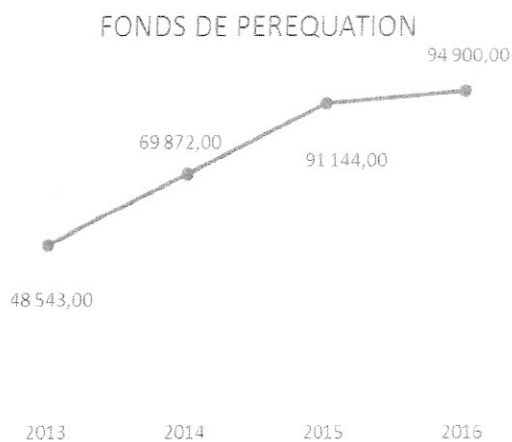


CONTRIBUTIONS DIRECTES



ATTRIBUTION DE COMPENSATION





Ceci est du jamais vu, ceci est insoutenable et explique évidemment les augmentations de prix des services rendus pour notre commune et l'augmentation des impôts pour d'autres municipalités

Ces diminutions de recettes étatiques, entraînent une augmentation des prix des services des collectivités locales et une diminution du pouvoir d'achat pour les contribuables.

Je ne comprends pas nos élus d'opposition qui cherchent à nous rendre responsables, des mesures restrictives que nous sommes obligés de prendre et qui prêchent la gratuité de tous les services rendus tout en sachant que cela est impossible.

Non, nous ne pouvons pas et malheureusement rendre les services municipaux gratuits lorsqu'un Etat étrangle volontairement les collectivités locales ce qui du reste revient à étrangler le pays tout entier.

Des économies peuvent être trouvées ailleurs, dans les services centraux, dans le nombre de députés et de sénateurs, dans le train de vie de l'état.....

Pour la dotation de la communauté d'agglomération, nous avons retenu les mêmes chiffres que pour 2016 en espérant ne pas avoir encore de mauvaises surprises.

DEPENSES D'INVESTISSEMENTS

Pour les investissements, nous pouvons cette année maintenir un montant important de dépenses, mais il est à peu près certain qu'en 2018 nous serons obligés de reporter un grand nombre d'opérations dont certaines nous sont réclamées par l'Etat lui-même (PMR par exemple).

Chaque année notre commune investit une somme correspondant en moyenne à 20 % de notre budget de fonctionnement.

En 2012	1 625 000
En 2013	1 956 000
En 2014	2 776 000
En 2015	2 150 000
En 2016	1 585 000

Pour 2017 la somme prévue est de 3 050 000 € qui comme chaque année compte tenu des subventions reçues ou à recevoir, des aléas divers, sera réalisée à 70 %-75 %

Les montants importants :

- Remplacement du pré fabriqué de l'école de Malnoue (celui, de la mare l'embuche, est désormais terminé)
- Poursuite de la Mise en conformité des bâtiments et de voiries

Dans le passé :

Réfection voiries mise aux normes bâtiments

	bâtiments	Réfection voiries
EN 2012	137 267.00	670 018.52

En 2013	62 701.30	634 570.13
En 2014	84 301.74	476 138.25
En 2015	107 631.78	651 096.00
En 2016	183 383.27	597 978.02
En 2017	250 000.00	650 000.00

Enfin, Je voudrais à l'occasion de ce débat tordre le cou à certains reproches faits régulièrement par l'opposition et qui portent sur quatre sujets essentiels :

1 l'emprunt suisse qui serait une calamité pour nos finances : cet emprunt souscrit en 2007 sera au 01 04 2017 d'un montant remboursable de 130 855.92 € (1.68 % du total de dettes de 7 782 280.60 €)

De par son montant il ne peut pas remettre en cause les équilibres fondamentaux de notre budget d'autant plus que son taux indexé sur le libor compense la dévaluation de l'€ par rapport au franc suisse.

Depuis sa souscription en 2007, le taux moyen de cet emprunt est de 3 % différence de change comprise.

En 2007 le taux pratiqué des emprunts se situait entre 4,10-4,7%

2- notre politique au clos d'Emery.

Constituer une zone de non droit est à la portée du premier rêveur venu, et les dirigeants de la commune avant 1995, étaient des socialistes partisans d'un « melting pot » à la française et certain que le mélange des cultures allait enrichir l'Emerainvillois moyen.

Cela fut un échec considérable

Supprimer cette zone est beaucoup plus compliquer. Il faut le support d'un ETAT qui désirerait faire respecter la loi dans notre pays et qui y mettrait les moyens pour se faire.

Nous n'avons jamais obtenu depuis plus de 20 ans, la moindre aide notamment pour tenter une décohabitation des familles polygames qui le désiraient et

même mieux notre gouvernement actuel nous a supprimé la Zone Urbaine Sensible et la Zone d'Education Prioritaire cette dernière permettant d'obtenir des classes moins surchargées et de réaliser plus aisément le travail d'intégration nécessaire.

Nous avons donc décidé de préempter toutes les maisons à vendre dans le quartier et de réaliser ainsi nous-mêmes une mixité sociale la plus importante possible. Actuellement la mairie possède 24 logements au clos

-3 notre politique tarifaire :

Devant un état impuissant, incapable de réduire son déficit autrement qu'en augmentant les impôts (mauvais calcul qui fait baisser l'activité économique et donc les rentrées fiscales, l'impôt tuant l'impôt) ou en transférant d'autorité sur les collectivités publiques des charges qui lui incombent (police, TAP, PMR etc...) et en réduisant les dotations qu'il verse à ces mêmes collectivités, les communes ne peuvent que réduire leurs investissements, le nombre ou la qualité des services qu'elles rendent à leur population, augmenter les impôts locaux ou encore les tarifs des services rendus.

Nous avons écrit que notre choix se porterait sur l'augmentation des tarifs et c'est ce que nous avons fait.

4 – le cout de notre service juridique :

La mairie n'ayant pas les moyens et l'utilité de créer en son sein un service juridique-contentieux nous faisons appel à des avocats qui nous ont couté pour 2016, la somme de 93 456 €, soit un peu moins de 8000 € par mois, beaucoup moins qu'un service administratif qui de plus devrait comporter plusieurs personnes pour avoir des spécialistes des différents droits.

ENDETTEMENT

Notre endettement s'élève à 7 782 280 € au 31.12.2016, il était de 7 427 187 € au 31.12.2015 et à 6 879 633 € au 31.12.2014.

Il convient de préciser que nous avons obtenu des prêts à taux 0 pour 166 666 € par la C.A.F puis 250 000 € en 2016 par la caisse des dépôts, ce qui explique l'augmentation sensible de l'endettement

Bruno

ETAT DE LA DETTE AU										31/12/16
N° CONTRAT	Capital Emprunté	CRD au 31/12/2015	1ère échéance	dernière échéance	TYPE	TEG ANNUEL	Période	CRD	Prochaine échéance	
DEXIA										
MPH143653	382 104,90	131 505,27	01/10/02	01/10/20	V	0,346	A	107 356,44	01/10/17	
MON158358	442 102,15	169 582,53	01/03/02	01/12/21	V	0,000	T	143 952,08	01/03/17	
MON194913	686 021,00	114 954,09	01/03/03	01/03/17	V	0,445	A	58 543,29	01/03/17	
MON141845	152 449,02	60 087,12	15/01/02	15/01/21	V	0,180	A	51 116,70	15/01/17	
MPH228183EUR	400 000,00	133 333,34	01/02/06	01/02/20	V	0,346	A	106 666,68	01/02/17	
MPH241321CHF	496 096,23	285 395,15	01/04/07	01/04/21	V	0,000	A	240 431,41	01/04/17	
MON255651EUR	500 000,00	263 435,30	01/08/08	01/01/22	F	4,650	A	230 733,96	01/01/17	
MON264303EUR	300 000,00	163 333,06	01/03/09	01/02/24	V	0,606	M	143 333,02	01/01/17	
TOTAL DEXIA	3 358 773,30	1 321 625,86	TOTAL DEXIA						1 082 133,58	
CAISSE D'EPARGNE										
A75115151	1 808 060,67	1 808 060,67	01/01/16	01/10/35	F	2,480	T	1 696 809,95	02/01/17	
TOTAL CE	1 808 060,67	1 808 060,67	TOTAL CAISSE D'EPARGNE						1 696 809,95	
CREDIT AGRICOLE										
97132603601	231 500,00	61 733,34	10/06/05	10/06/19	V	0,263	A	46 300,00	10/06/17	
72105591696	200 000,00	80 000,03	20/12/07	20/12/21	F	3,930	A	66 666,70	22/12/17	
72172307087	600 000,00	420 000,00	05/03/10	05/12/29	V	0,405	T	390 000,00	05/03/17	
72186634746	1 000 000,00	761 113,91	27/03/11	27/12/30	V	0,352	T	710 372,99	27/03/17	
97177132901	48 905,93	7 626,51	15/12/09	15/12/16	F	4,060	T	0,00		
29961193	29 485,08	4 370,20	08/03/10	08/03/16	V	0,000	A	0,00		
72106193004	113 750,00	73 125,00	05/12/09	05/03/27	F	3,950	T	66 625,00	05/03/17	
72153700176	166 400,42	129 949,60	17/10/09	17/10/28	F	2,410	T	121 330,41	17/01/17	
00000131900	945 000,00	945 000,00		28/05/17	V	1,944	T	445 000,00	28/05/17	
00000131910	325 000,00	292 499,98	28/08/14	28/05/29	V	1,392	T	270 833,40	28/02/17	
TOTAL CA	3 660 041,43	2 775 418,57	TOTAL CREDIT AGRICOLE						2 117 128,50	
CAISSE DES DEPOTS										
1161873	7 855,91	4 840,51	01/12/09	01/12/24	V	2,050	A	4 306,06	01/12/17	
1161874	49 293,00	34 587,89	01/01/10	01/01/26	V	2,300	A	31 538,20	01/01/17	
1209947	500 000,00	383 333,38	01/08/12	01/05/27	V	1,720	T	350 000,06	01/11/17	
1212247	400 000,00	306 666,62	01/08/12	01/05/27	V	1,720	T	279 999,94	01/02/17	
1239006	700 000,00	583 333,30	01/07/13	01/04/28	V	2,048	T	536 666,62	01/01/17	
53235/5150085	165 000,00		01/12/16	01/09/36	V	1,750	T	162 937,50	01/03/17	
53235/5150086	235 000,00		01/03/17	01/12/36	F	1,100	T	235 000,00	01/03/17	

53252/5150082	355 000,00		01/12/16	01/09/36	V	1,750	T	350 562,50	01/03/17
53252/5150083	495 000,00		01/03/17	01/12/36	F	1,100	T	495 000,00	01/03/17
5147299	250 000,00		01/09/17	01/09/36	F	0,000	A	250 000,00	01/09/17
TOTAL CDC	3 157 148,91	1 312 761,70	TOTAL CDC					2 696 010,88	
CIL									
V17869302471	45 148,00	27 319,02	25/06/10	25/06/23	V	2,000	A	24 136,09	25/06/17
V20149401551	97 940,28	70 891,06	22/02/10	22/02/28	V	2,000	A	66 062,08	22/02/17
TOTAL CIL	143 088,28	98 210,08	TOTAL CIL					90 198,17	
CAF DE SEINE & MARNE									
CAF S&M	166 666,00	111 110,65	01/04/11	01/04/26	F	0,000	A	99 999,58	01/04/17
	166 666,00	111 110,65	TOTAL CAF S&M					99 999,58	
TOTAL GENERAL	12 293 778,59	7 427 187,53	CRD AU		30/12/16			7 782 280,66	
NOMBRE DE PRETS	30								
					TAUX MOYEN	1,44			
						TAUX FIXE	2 912 166,02	37,42%	
						TAUX VARIABLE	4 520 115,06	58,08%	
						TAUX ZERO	349 999,58	4,50%	
							7 782 280,66	100,00%	

Chaque année nous tentons de ne pas emprunter plus que nous remboursions

La dette se décompose au 31 12 2016 en 58.08 % à taux variable, 37.42 % en taux fixe et 4.50 % en taux zéro

La moyenne des taux d'intérêt est de 1.44 % et le montant des intérêts versés a été en 2015 de 159 170.52, en 2016 de 121 565.33 € soit 0.98 % de notre budget de fonctionnement

La préparation du DOB a donné lieu aux commissions suivantes :

Commission actions sociales (-solidarité-santé)

Commission jeunesse –culture :

Commissions sports-vie associative-fêtes et cérémonies

Commission urbanisme-transport-achats –travaux-environnement-ecologie

Commission réussite éducative-affaires scolaires- petite enfance

Commission finances

Vous avez reçu à votre domicile sous forme de tableaux :

Evolution des dépenses d'investissements

Evolution des dépenses de fonctionnement

Evolution de la fiscalité locale

Evolution de la DGF

Evolution des dotations de la communauté d'agglomération

Tous ces tableaux vous ont été commentés et il a été répondu à vos questions.

JE VOUS REMERCIE DE VOTRE ATTENTION